



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 janvier 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 janvier 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, M. VOGLIMACCI à M. BALZANO, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CHAREYRE, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du vendredi 27 janvier 2017

Délibération N°2017/07

**Adhésion à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n°2014/236, le conseil municipal a approuvé la création d'un conseil municipal de la Jeunesse (CMJ). Le mardi 6 décembre 2016 a été organisée la première élection du CMJ. Ce dernier est constitué de 42 membres âgés de 11 à 25 ans. Les jeunes conseillers pourront donner leur avis, proposer des idées et réaliser des actions. Le Conseil Municipal de la Jeunesse sera, avant tout, un lieu d'expression et de propositions propre à ces nouveaux élus. Cette nouvelle instance devra, en premier lieu, permettre aux jeunes d'évoluer au sein de leur ville ; ils pourront ainsi devenir des citoyens responsables, soucieux d'agir pour leurs concitoyens, et désireux de participer activement à la vie d'Ajaccio. Ils seront aussi amenés à élaborer des projets et à définir des priorités en apprenant à travailler ensemble.

**Dans ce cadre, la recherche du soutien de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) apparaît pertinent. Cette association a été créée le 13 mars 1991 pour :**

- Promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus,
- Accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes et leur association à la construction des politiques publiques.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-maire à adhérer à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2017 ;

Considérant l'intérêt pour la ville d'Ajaccio, qui s'est dotée d'un conseil municipal de la Jeunesse, d'adhérer à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) dont l'objet est de :

- promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus
- d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes et leur association à la construction des politiques publiques ;

**AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Monsieur le Député-maire à adhérer à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO le jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

02A-212000046-20170127-2017\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017  
Publication : 02/02/2017

Pour l'autorité Compétente  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**